



Centre International de Valbonne

SOPHIA ANTIPOLIS

Location de benne, enlèvement, transport valorisation et
traitement des déchets DIB et verts
du Centre International de Valbonne

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Sommaire

1	Objet.....	3
2	Prestation.....	3
2.1	Article 1 : type de déchets	3
2.2	Article 2 :définition des besoins	3
2.3	Article 3 :délai d'enlèvement	4
2.4	Article 4 :horaire du site	4
3	Type de benne	4
3.1	Bennes DIB et VERTS	4
3.2	Entretien.....	4
4	Variante du prestataire	4
5	Prestation sur demande hors marché.....	5

1 Objet

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de préciser les conditions suivant lesquelles les prestations de mise à disposition et la rotation de 2 bennes pour le CENTRE INTERNATIONAL DE VALBONNE situé 190, rue Frédéric Mistral à 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS conformément aux normes et réglementations en vigueur.

2 Prestation

Le prestataire devra accomplir ses prestations avec :

- La mise en œuvre de moyens humains et matériels suffisant pour respecter l'objectif défini pour le marché.
- L'obligation de respecter les règles de sécurité (EPI, entretien des bennes, des véhicules les transportant), le respect du code de la route sur le campus du CIV (ex : 30 km/h),
- Lui fournir tous les documents relatifs au suivi et à la traçabilité du recyclage et destruction des déchets
- Avoir un souci de qualité du service rendu à la collectivité.

2.1 Article 1 : type de déchets

- Déchets secs (DIB).
- Déchets verts ou végétaux coupés.

2.2 Article 2 : définition des besoins

Le prestataire s'engage, par le présent cahier des charges :

- A mettre à disposition au CIV, en location, le matériel de stockage souhaité sur les emplacements prévus à cet effet.
- A enlever des que nécessaire les déchets sur le lieu de stockage après demande du responsable en charge du présent marché (fax, mail à convenir lors du marché).
- Chaque rotation de benne fera l'objet d'un bon d'enlèvement émarginé contradictoirement par l'agent du prestataire et un agent du service technique.
- A transporter les déchets sur les lieux de recyclage ou d'enfouissement.
- A assurer une traçabilité complète du traitement des déchets. Afin de connaître la nature des déchets sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article 541-8 du code de l'environnement).de la destination finale et ultime des déchets. Le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, la qualification du traitement final vis à vis de la hiérarchie des modes de traitement définies à l'article L.541-1 du code de l'environnement
- A respecter toute les règles en vigueur concernant le transport routier, le code du travail, l'hygiène et la sécurité.

- Il sera établi un protocole de chargement/déchargement tel que défini dans le code du travail Article R 4515-4 à 11.
- A chaque facture sera joint le relevé de la balance de la déchèterie correspondant à chaque passage.

2.3 Article 3 : délai d'enlèvement

Le délai d'enlèvement ne dépassera pas 48 heures après demande d'un agent du service technique (ou du service achats).

Le prestataire devra informer impérativement d'un retard éventuel ou d'un problème technique qui pourrait exceptionnellement modifier ce délai.

2.4 Article 4 : horaire du site

Le prestataire pourra remplacer les bennes du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 11 h 30 pour le matin et de 13 h 30 à 16 h 00 l'après midi.

- Un plan du site sera fourni afin que le prestataire puisse repérer l'emplacement des bennes fixe sur le campus ; dans le cas de benne à fournir exceptionnellement il sera indiqué la position lors de la commande.
- La mise à disposition des bennes devra être continue, (échange de benne à chaque passage : reprise de la benne pleine, dépôt simultané d'une benne vide).

3 Type de benne

3.1 Benne DIB et déchets verts

Les bennes seront des bennes ouvertes de 35 m³.

Nota : le prestataire devra vérifier à la prise du marché la compatibilité des surfaces proposées pour la mise en place des bennes par rapport aux dégagements nécessaires pour les manœuvres de mise en place et d'enlèvement.

3.2 Entretien

L'entretien des bennes est à la charge du prestataire

4 Variante du prestataire

Le prestataire peut présenter des variantes sur un type de benne qui pourrait être mieux approprié à nos besoins.

5 Prestation sur demande hors marché

Un tableau de prix de bennes avec des capacités différentes de nos besoins exprimé par le présent cahier

Des prestations de services liées à l'enlèvement de déchets (exemple coût main œuvre à l'heure pour évacuation archives ou encombrants spécifiques)

6 Facturation

Joindre le relevé de balance de la déchèterie correspondant à chaque passage